

du titre pompeux de patriotisme. Tous les actes que vous avez faits jusqu'ici ainsi que vos collègues ont ma plus complète et ma plus entière approbation et toute mesure énergique reçoit et recevra toujours ma plus complète approbation comme le contraire n'aura jamais mon assentiment ... » (20)

Dès son installation le ministère Simons tenta d'arriver à un arrangement acceptable avec la Prusse. Après avoir obtenu certaines concessions, il fit signer le nouveau traité quelques jours avant sa mise en vigueur fixée au 1. 1. 1854. Comme en fin de compte les avantages matériels résultant de l'accession à l'Union douanière allemande sautaient aux yeux, elle fut votée à la Chambre luxembourgeoise par tous les députés sauf 1 ; il y eut 3 abstentions.

S'il est vrai que, personnellement, Guillaume III entendait toujours se réserver une certaine indépendance en tant que membre de la Confédération germanique, pour le Luxembourg il y eut à tout bout de champs sujet à mécontentement du chef de la représentation *commune* à Francfort, du Grand-Duché et du Limbourg, alors que trop d'intérêts divergents séparaient les deux pays si éloignés l'un de l'autre. Comme les mots d'ordre donnés au représentant des deux pays F. H. W. DE SCHERFF émanaient des seules Affaires étrangères néerlandaises, il en résultait une grave amertume à Luxembourg où l'on attendait en vain les effets tant prônés du stadhoudérat du prince HENRI. On vit bientôt qu'on s'était leurré d'espoir à la nomination du lieutenant du roi, en 1850, et qu'on avait escompté en vain « une intervention moindre du roi Guillaume ... et plus d'autonomie au Luxembourg. » (21) Les rapports entre les gouvernements luxembourgeois et néerlandais menèrent à une véritable rupture des relations au point que les représentants diplomatiques et consulaires des Pays-Bas reçurent l'ordre de ne plus s'occuper des affaires et intérêts des ressortissants luxembourgeois. L'ancien état des choses ne fut rétabli qu'après l'avènement du premier ministère SIMONS, le 23. 9. 1853.

Le désir constant de Guillaume III d'arriver à des décisions en dehors de toute intervention de l'Étranger — surtout de la Prusse — se manifesta en octobre 1854 lorsqu'il s'agit de prendre position dans la question orientale : on vit l'envoyé du roi grand-duc voter pour l'Autriche, contre la Prusse. Celle-ci réagit promptement, entre autres par des chicanes suggérées aux autorités militaires de la forteresse fédérale de Luxembourg. Il s'ensuivit des rapports tendus entre le Grand-Duché et la Prusse qui ne s'améliorèrent même pas lorsque, au début de l'année 1855, pendant l'Affaire de Crimée, le Luxembourg vota à Francfort pour la mobilisation. M. SIMONS, qui se trouvait à La Haye où l'avait fait venir le prince HENRI pour avoir un soutien auprès du roi, reçut au sujet de ce vote une lettre de son collègue WURTH-PAQUET (16. 2. 1855) dans laquelle celui-ci engageait le président du gouvernement luxembourgeois à expliquer au ministre de France les raisons du vote, tout en insistant sur les sentiments francophiles des Luxembourgeois.